[Français]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. l'Orateur: Les autres avis de motion portant dépôt de documents demeurent-ils au Feuilleton?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES BANOUES

MODIFICATION TENDANT À PROLONGER LES OPÉRATIONS AU 1er AVRIL 1979

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 28 février, de la motion de M. MacEachen (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-16, tendant à modifier la loi sur les banques et la loi sur les banques d'épargne de Québec, soit lu pour la 3° fois et adopté.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, hier soir, au début de mes observations sur le bill C-16, je soulignais qu'en prenant les mesures voulues, le Canada pouvait profiter d'une magnifique occasion en permettant aux banques étrangères de faire des affaires chez nous, dans les limites de contrôle imposées. A Toronto, par exemple, une quarantaine de banques étrangères ont déjà ouvert des succursales et se livrent à des activités bancaires dans la mesure permise par la loi actuelle. Je crois savoir que dans l'ensemble du pays, il y a peut-être au total une soixantaine d'institutions bancaires qui font des affaires au Canada et dont le siège social se trouve à l'étranger. Il y a 26 banques d'installées dans le complexe de Commerce Court. Cela révèle le potentiel existant. Nous devrions par conséquent nous hâter d'adopter le projet de loi, afin de permettre à ces entreprises d'accéder aux marchés financiers et bancaires du Canada.

Comme je le disais hier, il s'agit d'un accord de réciprocité. Les banques canadiennes se sont taillé une place sur les marchés étrangers depuis déjà quelque temps, et c'est tout à leur honneur. La Banque de la Nouvelle-Écosse est installée en Argentine, en Australie, aux Bahamas, à la Barbade, en Belgique, aux Bermudes, au Brésil, aux îles Cayman, en République Dominicaine, en Egypte, en Angleterre, en France, à Grenade, à Haïti, à Hong Kong, en Indonésie, en Irlande, en Jamaïque, au Japon, en Malaysia, au Liban, au Mexique, aux Pays-Bas, en Norvège, à Panama, aux Philippines, à Sainte-Lucie, à Porto Rico, à Singapour, à Trinité et Tobago, aux États-Unis, dans les îles Vierges et en Allemagne de l'Ouest. Je m'arrête ici. La Banque Royale du Canada est aussi installée dans de nombreux pays du monde.

En ce qui concerne le marché monétaire actuel, c'est le marché international qui compte. Les banques créent une activité entre elles. Malheureusement, nous sommes toujours

Loi sur les banques

restés à l'écart des opérations bancaires internationales. Les occasions ne manquent pas à des villes comme Montréal, Toronto, Vancouver et Winnipeg—comme on l'a prétendu hier soir—de devenir des centres bancaires internationaux. Le potentiel est là. Il y a des banques étrangères qui exercent actuellement leur activité sur le marché canadien dans les limites de ce que la loi leur permet. Je veux parler ici de très grosses banques. Par exemple, la Deutsche Bank qui, après la Bank of America des États-Unis, est la plus grande banque au monde, et elle a un bureau à Toronto. Soit dit en passant, il n'y a rien de mystérieux dans les activités de ces banques. Elles figurent toutes dans les pages jaunes des annuaires des téléphones de Montréal et de Toronto.

A propos de ce qu'il faut faire au sujet du bill C-16, nous devrions nous rappeler que cela aura pour effet de remettre encore à plus tard la refonte de la loi sur les banques. Cela signifie par conséquent que les banques étrangères qui, moyennant une réglementation suffisante, pourraient fournir un apport précieux au Canada, se verront refuser peut-être pour une autre année toute participation active aux opérations du marché canadien.

Certaines de ces banques Jouent des bureaux chez nous et y emploient du personnel depuis deux ans et demi à trois ans. A un moment donné, il nous faudra accepter que si nous ne jugeons pas leurs propres banques aptes à faire des affaires au Canada, les pays où nous avons nous-mêmes nos banques réagissent tout simplement en les obligeant à fermer leurs portes. Monsieur l'Orateur, ce serait tragique.

Comme je l'ai dit hier, l'actif des banques canadiennes se chiffre à 150 milliards de dollars. Ces banques pourraient fort bien se joindre à cette communauté bancaire internationale qui constitue l'un de nos atouts. On nous dit que nous devrions faciliter au sein de l'économie canadienne le développement de secteurs où nous bénéficions d'un avantage, et l'un de ces avantages, ce sont nos banques. Nous sommes de bons banquiers. Nous comprenons les mécanismes de la finance. A plusieurs égards, nous pourrions devenir la Suisse de l'Amérique du Nord si nous acceptions de relever le défi et de donner le pas au lieu de suivre.

Il est décourageant de voir ce qui se passe au sujet de la refonte de la loi sur les banques. Tout le monde savait qu'il fallait modifier la loi sur les banques avant le 30 juin 1977, date du dixième anniversaire de la dernière refonte.

Comme l'a souligné aujourd'hui le chef du mon parti, c'est le 5 mars 1974 que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a, pour la première fois, demandé au gouvernement quelles étaient ses intentions quant à la révision de la loi sur les banques. Il est honteux de constater qu'après quatre ans, l'actuel ministre des Finances est le troisième à nous dire qu'on en est encore en train de rédiger le projet de loi. Pourquoi en sommes-nous encore à l'étape de la rédaction? Le ministre des Finances (M. Chrétien) nous dit qu'il y a eu accord de principe. La politique a été établie, mais malheureusement, on l'a confié au ministère de la Justice et les rédacteurs n'arrivent pas à faire leur travail. Si tel est le cas, cela illustre bien la façon dont fonctionne le cabinet. Il n'est pas très efficace que le ministère de la Justice aille à l'encontre des souhaits du ministre des Finances si ce dernier est sincère quand il dit qu'il aimerait déposer ce projet de loi le plus tôt possible. Nous devrions nous inquiéter des conséquences que cette situation